

**COMMUNE DE GRIGNON**  
**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Délibération n° 2019.11.12\_19**

Le douze novembre deux mil dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame MARTIN Stéphanie, Madame MOLLIER Annick, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David, formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusé(e)s** (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur GHEZZI Rémi pouvoir à TORDJMANN David, Madame GRAFF Séverine pouvoir à Madame GONIN JORQUERA Floriane, Monsieur PAVIOL Franck pouvoir à Monsieur DI MARTINO Carmelo.

**Était absente** : Madame Fabienne REGAZZONI

**Secrétaire de séance** : Monsieur TORDJMANN David

Date de convocation : le 6 Novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)  
 Présents : 15  
 Votants : 18  
 Pour : 18  
 Abstentions :  
 Contre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20191112-20191112-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2019

Affichage : 25/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Rapporteur** : Monsieur François RIEU - Maire

**Objet** : Délibération relative à l'attribution d'un soutien financier à la commune du TEIL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal suite au séisme qui a détruit la commune du TEIL en Ardèche le 11 novembre de verser une subvention de 500 € par solidarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 500 € à la commune du TEIL (Ardèche)

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
 Et de la publication, le

A Grignon, le 12 novembre 2019  
 Monsieur le Maire,

François RIEU

